Sécuriser les échanges dématérialisés et les transactions numériques est crucial pour les entreprises | Denis JACOPINI

Notre métier en RGPD et en CYBER : Auditer, Expertiser, Accompagner, Former et Informer					

Sécuriser les échanges dématérialisés et les #transactions numériques est crucial pour les entreprises

Des dizaines de milliers de dossiers RH de fonctionnaires américains (dont certains habilités au secret défense) piratés, tout autant de documents confidentiels volés à Sony Pictures, 7 millions d'identifiants Dropbox volés et publiés en ligne, 56 millions de cartes de paiement compromises lors d'une intrusion dans le système de paiement de l'américain Home Depot, 83 millions de clients de la banque JB Morgan Chase & Co dont les données personnelles ont été piratées…, de tels chiffres sont régulièrement rapportés par les médias et renforcent clairement les besoins en sécurisation des données. Aussi, il n'est pas surprenant que 85% des décideurs interviewés par Markess fin 2014 estiment avoir de forts, voire de très forts, besoins dans ce domaine.

La société d'études indépendante spécialisée dans l'analyse des marchés du numérique et des stratégies de modernisation des entreprises et administrations, annonce la parution de sa nouvelle étude intitulée : "Solutions de confiance pour sécuriser les échanges dématérialisés et les transactions numériques" et co-sponsonsorisée par ChamberSign France, Oodrive et OpenTrust. Conduite auprès de 125 décideurs d'entreprises privées et d'administrations, elle appréhende les nouveaux risques associés à l'introduction du numérique dans les échanges et les transactions avec les employés, les clients et les partenaires, les meilleures approches pour les contrer ainsi que les solutions mises en place en regard.

Sécuriser les échanges dématérialisés et les transactions numériques en réponse à d'autres facteurs que la cybercriminalité
Rapport Lemoine(1) sur la transformation numérique, actions du G29(2) en faveur de la protection des données, règlement eIDAS(3) visant à développer les échanges numériques au niveau européen…, les initiatives sont nombreuses afin d'instaurer le climat de confiance indispensable à la mutation des organisations vers le numérique et à l'essor d'usages innovants associés. La montée de la cybercriminalité n'apparaît qu'en 4ème position des éléments déclenchant un projet de sécurisation des échanges dématérialisés et des transactions numériques. Les contraintes imposées par la loi ou des réglementations quant à la dématérialisation de certains documents ou au recours au numérique pour le traitement de nombreux processus, ainsi que l'utilisation des terminaux mobiles de type smartphone ou tablette pour accéder aux applications métiers de l'entreprise arrivent en tête de ces déclencheurs fin 2014.

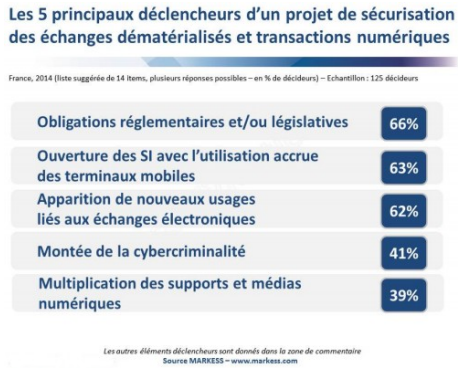

De nouveaux usages avec le numérique… entraînant de nouveaux risques
L'innovation constante dans le domaine du numérique favorise également le développement de nouveaux usages adressant aussi bien le grand public que la sphère professionnelle (partenaires commerciaux, clients BtoB, fournisseurs, employés ou agents…). Ces nouveaux usages numériques déclenchent en parallèle la mise en oeuvre de projets visant à sécuriser les échanges et les transactions qu'ils génèrent.
Pour 62% des décideurs interrogés, l'apparition de nouveaux usages est un déclencheur de tels projets dans les entreprises. "La contractualisation en ligne, la dataroom virtuelle, les services en ligne pour les citoyens, le vote électronique, la saisie et la transmission d'un constat d'accident depuis un smartphone, le paiement par téléphone mobile… sont autant d'usages innovants qui répondent à de réelles attentes mais qui aussi accroissent les risques" selon Hélène Mouiche, Analyste senior auteur de cette étude chez Markess. "Or, parmi les organisations interrogées, nombre d'entre elles ne sont pas prêtes aujourd'hui à y faire face. Demain, avec le développement des objets connectés, c'est la porte ouverte à de nouveaux risques difficiles à évaluer !".
Pour autant, la grande majorité des décideurs interviewés, et particulièrement les décideurs métiers, ont pleinement conscience que ces risques existent : près d'un décideur sur deux indique ainsi que son organisation aurait déjà évalué les risques encourus avec l'introduction du numérique dans les échanges et les transactions.

Des besoins autour de la protection des données et de la gestion de l'identité numérique
Les risques encourus sont variés (perte de données confidentielles, atteinte à l'image et à la réputation de l'entreprise, perte de confiance des clients, non respect de la vie privée, perte de la valeur authentique des documents…). Ils peuvent très rapidement entraîner des conséquences désastreuses tant pour les entreprises que pour leurs partenaires impliqués dans les échanges électroniques.
Aussi, les décideurs interrogés cherchent à se prémunir en mettant en oeuvre des solutions de :
• protection et sécurisation des données :
si les données personnelles sont très souvent au coeur des enjeux de confiance, quel que soit le profil des organisations, la sécurisation de nombreux autres contenus et documents numériques – contrats, factures électroniques, commandes, bulletins de paie, pièces de marchés publics, données de santé, demandes de citoyens…, est également jugée cruciale.
• gestion des identités numériques tant au niveau des personnes que des objets connectés.
Alors que plus de 50% des décideurs interviewés mentionnent que leur organisation a déjà investi, à fin 2014, dans des solutions d'authentification par mot de passe, de certificat de signature électronique et de certificat SSL, les projets d'investissement d'ici 2016 devraient porter sur d'autres typologies de solutions plus en phase avec les évolutions en cours : coffre-fort numérique, authentification forte par téléphone mobile, gestion des identités et des accès (IAM – Identity and Access Management), chiffrement (ou cryptage) et transfert sécurisé de documents. L'étude de Markess passe en revue le recours et les projets des organisations concernant près de 20 types de solutions couvrant tout ou partie de la chaîne de la confiance numérique afin de d'identifier, accéder, authentifier, prouver, protéger et échanger les documents et contenus numériques et ainsi aider les organisations à bâtir le socle de confiance indispensable à leur transformation numérique.

(1) "La nouvelle grammaire du succès – La transformation numérique de l'économie française" – Novembre 2014
(2) Groupe des autorités européennes de protection des données dont fait partie la CNIL
(3) electronic Identification And trust Services : règlement européen, adopté le 23 juillet 2014 par le Conseil de l'UE.

Le lien pour télécharger en ligne la synthèse de l'étude : http://bit.ly/markessREF_CONFNUM14

Réagissez à cet article

Quelques articles sélectionnés par notre Expert qui pourraient aussi vous intéresser :

Les 10 conseils pour ne pas se faire «hacker» pendant l'été
Les meilleurs conseils pour choisir vos mots de passe
Victime d'un piratage informatique, quelles sont les bonnes pratiques ?
Victime d'usurpation d'identité sur facebook, tweeter ? Portez plainte mais d'après quel article de loi ?
Attaques informatiques : comment les repérer ?

Quel est notre métier ?

Former et accompagner les organismes à **se mettre en conformité avec la réglementation numérique (dont le RGPD)** et à **se protéger des pirates informatiques**.

Quel sont nos principales activités ?

- **RGPD**
  - FORMATION AU RGPD
  - FORMATION DE DPO
  - AUDITS RGPD
  - MISE EN CONFORMITÉ RGPD
  - ANALYSES DE RISQUES (PIA / DPIA)

- **CYBERCRIMINALITÉ**
  - FORMATIONS / SENSIBILISATION D'UTILISATEURS

- RECHERCHE DE PREUVES

- **EXPERTISES**
  - EXPERTISES PRIVÉES
  - EXPERTISES DE VOTES ÉLECTRONIQUES
  - EXPERTISES JUDICIAIRES
  - RECHERCHE DE PREUVES
  - RÉCUPÉRATION DE DONNÉES PERDUES (SMS, Photos, Contacts...)

Notre Expert, Denis JACOPINI, est Expert en Informatique assermenté, spécialisé en **Cybercriminalité**, **Recherche de preuves** et en **Protection des données personnelles**. Diplômé en Cybercriminalité (Droit, Sécurité de l'information & Informatique légale), en Droit de l'Expertise Judiciaire et certifié en gestion des risques en Sécurité des Systèmes d'Information (ISO 27005), Denis JACOPINI est aussi formateur inscrit auprès de la DDRTEFP (Numéro formateur n°93 84 03041 84).

« *Mon métier consiste à mettre à votre disposition l'expérience que j'ai acquise pendant des dizaines d'années et*

les connaissances que je maintiens continuellement à jour par des formations, certification et diplômes permanentes car le savoir c'est comme une mise en conformité, c'est une démarche quotidienne qui permet une amélioration sur le long terme.
Denis JACOPINI »

Besoin d'un Expert ? contactez-nous

Source : http://www.infodsi.com/articles/152936/securiser-echanges-dematerialises-transactions-numeriques-est-crucial-

entreprises.html
par infoDSI.com